

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



### LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3211-2, L. 3211-3 et L. 3211-6;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3224-1;

Vu la délibération n°72 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2023 relative à la délégation d'adhésion de l'Etat communautaire au Préfet;

Vu la délibération n°71 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2023 relative à la fixation des tarifs de subvention d'occupation d'espaces publics urbains de la Commune d'Intercommunalité de Recherche et d'Innovation (CIRI);

Vu la délibération n°62 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2023 relative à l'attribution de locaux des localités pendant la phase des travaux de réhabilitation énergétique de la Commune;

CONSIDERANT que le bâtiment existant d'EXTER 4 est situé à la disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération du Conseil Communautaire n° 68 du 25 Juin 2018;

CONSIDERANT que la société ORIDEV a sollicité la volonté d'occuper des locaux au sein de la Commune pendant la phase travaux;

### DÉCIDE

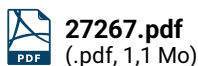
Qu'à compter du 15 septembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2025, la société ORIDEV occupe l'ancien EXTER (111 m<sup>2</sup>) situé au chemin EXTE et adresse aux bureaux BUREAU BUREAU n° 80778 et 80780/817 m<sup>2</sup> de bureaux situés au terrain cadastré au bâtiment existant EXTER 4 (SICR 043000044.1) terrain d'une surface cadastrée d'une superficie globale de 176 m<sup>2</sup>.

Le montant de la subvention s'élevait à 9000 € HT par année et par mètre carré des locaux et 20% afin de couvrir les dépenses supplémentaires durant les travaux de réhabilitation énergétique de la Commune par.

## DÉCISION

# Décision concernant la convention d'occupation provisoire phase chantier de locaux du domaine public avec la société ORIDEV

1 DOCUMENT - Publié le 1 Octobre 2025



 **TÉLÉCHARGER**